



UNE SOLUTION AGILE POUR LES ENTREPRISES

Espace salariés



www.chèque-teletravail.fr



Le chèque télétravail est un titre de paiement **prépayé par l'employeur** et destiné aux salariés, pour leur permettre de régler l'utilisation (sur réservation) de bureaux fermés, d'espaces de coworking ou de salles de réunion.

Grâce à un **compte numérique personnel** (Compte Épargne Chèque Télétravail), le salarié peut payer les espaces à l'euro près sans avoir besoin de faire l'appoint.

Vous êtes salarié et vous souhaitez télétravailler dans un espace de coworking ? Renseignez-vous auprès de votre employeur pour mettre en place le Compte Épargne Chèque Télétravail (CECT).

Les chèques télétravail vous permettront d'avoir accès à un réseau de bureaux affiliés sur le territoire national (espaces de coworking, centres d'affaires...).

Avantages

- Plus besoin d'avancer la somme
- Consultez votre solde en temps réel
- Choisissez un espace près de chez vous
- Retrouvez l'équilibre entre vie pro et vie privée
- Connexion Internet optimale
- Créez du lien social

Où les utiliser ?

Retrouvez les partenaires affiliés sur notre carte interactive : <https://www.chèque-teletravail.fr>

Comment ça marche ?

1

Connectez-vous pour
consulter votre solde disponible

Montant ^{TTC}

0,00 €

2

Présentez votre QR code
à votre arrivée



3

Saisissez votre code confidentiel
pour payer votre espace de travail

Code à usage unique

 

Simplifiez la mise en place
du télétravail dans votre entreprise !

Plus d'infos ?



Besoin d'aide ?

03 85 31 13 97



82 rue Victor Hugo 71000 Mâcon

03 85 31 13 97

contact@locow.fr

Suivez-nous sur les réseaux

